

**Programme « retraites » - Partie II « Objectifs / Résultats »**

**Objectif n° 4 : Augmenter progressivement la durée d'activité et accroître l'emploi des travailleurs âgés.**

**Indicateur n° 4-10 : Nombre de demandeurs d'emploi de 55 ans et plus indemnisés, et nombre de personnes dispensées de recherche d'emploi et indemnisées**

*Finalité* : l'indicateur proposé suit le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés âgés de 55 ans et plus, et parmi eux, ceux qui bénéficient d'une dispense de recherche d'emploi.

*Précisions sur la dispense de recherche d'emploi* : la loi prévoit une obligation de recherche d'emploi pour percevoir un revenu de remplacement. La dispense de recherche d'emploi (DRE), mise en place en 1984, permet à un demandeur d'emploi de ne plus être dans l'obligation de rechercher un emploi, s'il répond à certaines conditions, et s'il en fait la demande auprès de son unité locale de Pôle emploi. Il sort alors des listes et n'est plus comptabilisé comme demandeur d'emploi. S'il était indemnisé avant d'être en DRE, il peut continuer de percevoir son allocation, pour autant qu'il satisfasse aux conditions requises.

La DRE est toutefois désormais en voie d'extinction. En effet, l'article 4 de la loi n° 2008-758 du 1<sup>er</sup> août 2008 relative aux droits et devoirs du demandeur d'emploi en a modifié, à partir de janvier 2009, les conditions d'admission. À cette date, les allocataires de l'aide au retour à l'emploi (ARE) ont pu bénéficier d'une DRE à partir de l'âge de 58 ans, et ceux de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et les non indemnisés à partir de 56 ans et demi. En 2010, le seuil est passé à 59 ans pour les allocataires de l'ARE et à 58 ans pour les autres. Depuis 2011, il est de 60 ans pour tous. À partir de 2012, l'accès à la DRE sera supprimé.

*Résultats* : le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés de 55 ans et plus, y compris ceux dispensés de recherche d'emploi, sont indiqués dans le tableau suivant :

(en milliers, au 31 décembre)

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	*2009	*2010	Objectif
<b>Demandeurs d'emploi indemnisés de 55 ans et plus</b>	<b>554,9</b>	<b>561,6</b>	<b>565,1</b>	<b>530,5</b>	<b>495,3</b>	<b>461,8</b>	<b>465,6</b>	n.d.	n.d.	<b>Réduction</b>
Régime d'assurance chômage	412,0	414,8	411,0	352,2	312,7	288,1	302,9	n.d.	n.d.	
Régime de solidarité nationale	142,9	146,9	154,2	178,3	182,7	173,7	162,8	n.d.	n.d.	
<b>dont dispensés de recherche d'emploi</b>	<b>401,1</b>	<b>407,0</b>	<b>411,3</b>	<b>399,0</b>	<b>371,8</b>	<b>315,6</b>	<b>268,6</b>	<b>324,3</b>	<b>266,4</b>	
Régime d'assurance chômage	272,5	274,6	271,1	235,4	201,0	159,2	135,5	156,9	129,7	
Régime de solidarité nationale	128,5	132,4	140,2	163,6	170,9	156,4	133,2	167,4	136,7	

Source : Pôle emploi - Unedic, fichier national des assedic (FNA), statistiques avec recul ; sauf \* : statistiques provisoires. Données en fin d'année. Champ : France métropolitaine.

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés de 55 ans et plus diminue régulièrement entre 2005 et 2008. Il augmente cependant légèrement entre 2008 et 2009, de 0,8 %, sans doute sous l'effet de la forte dégradation conjoncturelle du marché du travail à partir de la mi-2008. Le nombre de demandeurs d'emploi seniors indemnisés par le régime d'assurance chômage augmente de 5,1 % entre 2008 et 2009. C'est, depuis 2005, la première hausse de cet indicateur. Toutefois, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés par le régime de la solidarité nationale diminue pour sa part de 6,3 %. Au total, la répartition des demandeurs d'emploi indemnisés de 55 ans et plus entre le régime d'assurance chômage et celui de la solidarité évolue légèrement : en 2009, 65,1 % sont indemnisés par le régime d'assurance chômage (62,4 % en 2008) et 34,9 % par celui de la solidarité nationale (37,6 % en 2008).

Le nombre de personnes dispensées de recherche d'emploi indemnisées poursuit sa chute, entamée en 2006. Il baisse de 17,9 % entre 2009 et 2010. Il avait précédemment diminué de 14,9 % entre 2008 et 2009, (- 15,1 % entre 2008 et 2007, et - 6,8 % entre 2007 et 2006). Le ratio des DRE sur les demandeurs d'emploi indemnisés de 55 ans et plus diminue depuis 2008. Alors qu'il oscillait entre 72,3 % et 75,1 % entre 2003 et 2007, il passe à 68,4 % en 2008 et à 57,7 % en 2009.

La part de personnes dispensées de recherche d'emploi dans la population totale de la classe d'âge des 55 - 64 ans passe de 4,1 % à 3,4 % entre la fin 2008 et la fin 2009 (4,9 % fin 2007, et 5,5 % fin 2006). Cette forte baisse ne s'explique pas par un effet démographique (effet « baby boom ») mais bien par une moindre utilisation de la dispense de recherche d'emploi.

Construction de l'indicateur : l'indicateur vise à suivre le nombre de personnes âgées de 55 ans et plus indemnisées par le régime d'assurance chômage ou par le régime de solidarité nationale, et le nombre de dispensés de recherche d'emploi indemnisés au 31 décembre de chaque année. Les personnes qui ne satisfont pas aux conditions pour bénéficier du régime d'assurance chômage sont prises en charge par le régime de solidarité nationale.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur retenu : le champ géographique retenu est celui de la France métropolitaine. Les personnes concernées sont les demandeurs d'emploi de 55 ans et plus indemnisés par le régime d'assurance chômage et le régime de solidarité nationale.

Les données des années 2003 à 2009 sont issues de l'exploitation de la version mise à jour du fichier national des assedic (FNA) de Pôle emploi, tant pour les données sur les demandeurs d'emploi indemnisés de 55 ans et plus que pour celles des personnes dispensées de recherche d'emploi. Les allocations retenues pour le régime d'assurance chômage sont : l'allocation de base, l'allocation unique dégressive (AUD), l'allocation chômeur âgé (ACA), l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE). Celles retenues pour le régime de solidarité nationale sont : l'allocation équivalent retraite (AER), l'allocation forfaitaire (AF), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprises (ACCRE-ASS), l'allocation temporaire d'attente (ATA).

Les données présentées dans cet indicateur sont différentes de celles de l'an dernier, c'est-à-dire du PQE annexé au PLFSS pour 2011. Les années précédentes, les données étaient issues des notes mensuelles de Pôle emploi. Ce changement a été motivé par le fait que, depuis 2009, l'information sur le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés de 55 ans et plus n'est plus disponible dans ces notes mensuelles. Seules sont disponibles les données provisoires sur les personnes dispensées de recherche d'emploi. Ont donc été ajoutées, seulement pour les personnes dispensées de recherche d'emploi, les données provisoires pour l'année 2010 ainsi, à fin de comparaisons, que pour l'année 2009. Elles ne recouvrent que l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pour le régime d'assurance chômage, et l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et l'allocation équivalent retraite (AER), pour le régime de solidarité nationale.